MONTMORENCY

AFFAIRE DE LA BRIQUETERIE.

La cour d'appel propose une médiation

La cour d'appel de Versailles propose de recourir à une médiation, afin de trouver une solution amiable au conflit qui oppose la Ville à une ex-comptable de l'association La Briqueterie, licenciée par la mairie le 8 juillet 2018 *(notre édition du 1er mai)*.

Impayés

Le 21 février, le conseil de prud'hommes de Montmorency avait débouté l'employée de l'essentiel de ses demandes. Mais la Ville avait tout de même été condamnée à régler 4 132 euros à l'employée. Un versement que la commune n'a toujours pas effectué. De plus, des documents de fin de contrat ne sont toujours pas parvenus à l'ex-salariée, l'empêchant de s'inscrire à Pôle Emploi.

Une affaire qui aurait dû se régler par une transaction, via une délibération municipale, mais la mairie a préféré aller au contentieux. La maire estimant **« ne rien devoir à cette personne ! »**. La défense de la salariée a fait appel du jugement.

Autre audience

Maître Pierre Farge, avocat de la licenciée, avait déjà tenté un dépaysement de l'affaire, qui avait été rejeté, alors qu'il soupçonnait une **« collusion »** entre la mairie et le conseil de prud'hommes. La présidente de l'association ayant siégé, quelques mois auparavant, à cette même juridiction de Montmorency.

Le 16 avril, une audience a eu lieu au conseil de prud'hommes de Paris, qui a renvoyé au 1er juillet sa décision à statuer sur sa compétence ou non à se prononcer sur la nullité du licenciement.

Éviter l'appel

La médiation, fixée au 21 juin à Pontoise, doit permettre à la mairie d'éviter une audience en appel à Versailles, en s'engageant à transiger.

« Je serais curieux de savoir pour quel motif la Ville de Montmorency refuserait de donner suite à cette médiation, sinon pour des raisons politiques afin de gagner du temps et ne pas faire peser une éventuelle transaction sur son mandat… », s'interroge maître Farge.

F.C.

ENGHIEN-LES-BAINS

La cité thermale mise sur son tapis vert

Le jardin des Roses, le parc Villemessant et la jetée Tabarly, font l'objet de réaménagements pour un meilleur accueil du public.

Trois espaces particulièrement fréquentés par le public sont actuellement rénovés dans la cité thermale. Des travaux ont déjà débuté du côté du casino. Le jardin des Roses est concerné. Le réaménagement du parc et la création d'une roseraie sont programmés. Cet espace, cadre de concerts en plein air, est très fréquenté par les visiteurs. Le gazon de l'amphithéâtre sera replanté et la surface pavée restructurée. L'éclairage sera optimisé dans la partie du jardin située au bord du lac ainsi qu'aux abords du kiosque de la source Iris. De nouveaux potelets lumineux viendront éclairer ces espaces particulièrement boisés. Pour faciliter la traversée de la rue du Général-de-Gaulle en direction du Grand Hôtel, un nouveau passage piéton sera tracé.

Des plantes aquatiques, plantées sur des radeaux flottants, borderont également la rive tandis que des iris et géraniums agrémenteront le pourtour du jardin, côté lac.

Le parc Villemessant

Le service des espaces verts a aussi commencé les travaux de réaménagement paysager du parc Villemessant. Certains végétaux et arbustes seront déplacés pour être replantés dans les différents massifs du site pour une végétalisation plus harmonieuse. Une roseraie sera créée notamment sur la pelouse centrale, ainsi qu'aux abords du parc.

Différentes variétés de rosiers, plantes vivaces et graminées agrémenteront ainsi cet autre espace qui était utilisé comme terrain de jeu par les enfants.

La jetée Tabarly

La Ville réaménage aussi sa berge Tabarly pour y créer une promenade le long du lac. À l'occasion de ce projet, la voirie et les trottoirs de l'avenue de Ceinture seront rénovés.

Une promenade piétonne en bordure du lac doit être aménagée.

La berge sera réaménagée par étapes. Une première opération viendra façonner le soutènement de la berge. Puis un platelage en bois sera installé, créant ainsi une promenade piétonne en bordure du lac, agrémentée de bancs et d'espaces paysagers. Dans le cadre de cette réhabilitation du site, les Villes d'Enghien-les-Bains et Soisy-sous-Montmorency ont décidé de rénover conjointement la chaussée et la voirie. L'éclairage public sera également entièrement modernisé, par l'installation de lampadaires à Led. Jusqu'au 7 juillet, la circulation avenue de Ceinture reste interdite aux transports en commun et aux poids lourds, mais autorisée aux véhicules légers (cycles, voitures), puis du 8 juillet au 30 août à tous les véhicules.

MARGENCY

Des lycéens européens

Sept des huit élèves du lycée Notre-Dame-de-Bury lors de la remise de leur diplôme européen.

Huit élèves de terminale, du lycée Notre-Dame-de-Bury, ont reçu un diplôme européen de compétence de l'Ucape (Union pour la culture et l'avenir professionnel en Europe). Pour obtenir ce diplôme, ils ont dû valider, trois niveaux de compétences entre la Seconde et la Première.

Il s'agissait, pour cela, d'effectuer un séjour transnational d'au moins quinze jours à l'étranger avec au retour, un compte rendu en anglais et un dossier en français sur un thème propre au pays visité. Il y avait aussi une épreuve d'anglais et de connaissance de l'Europe, constituée de deux dossiers avec un thème européen développé chaque année et en Première l'interview en anglais et en français d'une personne ayant des responsabilités au niveau européen. C'est ainsi que Pierre-Emmanuel Balcaen, Charlotte Clément, Élise Dessouliers, Maureen Lagarde, Célia Larcheron, Anais Malet, Iman Mevaa, Juliette Placer, ont été diplômés.

« Ces élèves ont déjà franchi une étape importante dans une première approche de l'Europe. Grâce à leur travail, aux diverses rencontres, ils ont pu découvrir ce qui unit les européens et les défis qu'ils ont à relever plus particulièrement aujourd'hui où presque tous les pays Européens semblent touchés par la crise », souligne-t-on dans l'établissement d'enseignement privé.

ANDILLY

Une place qui fait le charme du village

L'espace public du centre-ville, livré en novembre 2018, a été inauguré, mardi 14 mai.

Daniel Fargeot, le maire (Lr) d'Andilly, a attendu le printemps pour inaugurer la place Louis-Jean-Finot (ancien maire), qui fait désormais le charme du village. **« C'est pour profiter de la végétation »**, justifie le maire, à l'issue d'une présentation du nouvel aménagement.

Avant d'inaugurer la place, une visite conduite par le Caue (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement) du Val-d'Oise et commentée par Yuli Atanassov, architecte paysagiste, a été proposée aux invités.

« Ce lieu est d'abord un espace public rendu à sa population. Une place minérale, par son revêtement en granit, qui conduit à la place végétale, qu'est le parc de la mairie », explique l'urbaniste d'origine bulgare, à qui le Val-d'Oise doit déjà l'aménagement des quais de l'Oise à Saint-Ouen-l'Aumône.

20 % de parking en plus

L'ancien parking devant l'école Sylvain-Lévi est ainsi devenu **« une place, carte de visite de la commune »**, souligne Daniel Fargeot.

La municipalité a volontairement supprimé une partie du stationnement devant l'église pour laisser place au point central de la commune. **« La place de notre village a traversé les époques et les différents aménagements effectués au cours des dernières décennies se sont superposés, sans harmonie ni homogénéité. Il était nécessaire de restructurer notre cœur de village afin de mettre en valeur les éléments et les édifices qui le composent en créant un nouvel espace public. La place est le centre administratif de la commune regroupant la mairie, l'église, l'école élémentaire, la police municipale, la ludo-bibliothèque ainsi que la poste. Cette concentration de la vie administrative, commerciale, politique et religieuse autour d'un seul lieu situé en hauteur, rappelle l'organisation spatiale de l'agora grecque, l'archétype même de la place publique »**, explique le maire.

Plus bas, derrière l'église, un nouveau parking de vingt-sept emplacements a été créé. **« C'est 20 % de stationnement en plus »**, se réjouit Daniel Fargeot.

L'ancien parking devant l'église a été remplacé par une véritable place de village.

Contrat régional

L'opération d'aménagement du centre bourg a pu être réalisée, grâce à un contrat d'aménagement régional qui a aussi permis la réalisation d'un équipement de loisirs de proximité, la restauration et la mise en valeur de la chapelle Saint-Charles de l'église Saint-Médard ainsi que la création d'une coulée verte à vocation piétonne, l'implantation et la création d'un jardin de semences oubliées (visible à l'entrée du parc de la mairie).

La Région Île-de-France a octroyé à Andilly la somme de 1 040 250 €. À cette subvention s'ajoute un cofinancement départemental à hauteur de 412 200 €. Le coût de la requalification du centre-bourg s'est élevé à 1 630 000 € hors maîtrise d'œuvre. La Région en a financé 755 000 € et le Conseil départemental 302 000 € soit un total de 1 057 000 € ! Le reste a été financé tant sur les fonds propres de la collectivité que via la souscription d'un emprunt.

F.C.